

## Rétrospective en **droit pénal** | 2025

Quentin Cuendet

Janvier 2025 | Décembre 2025

---

### **TF, 26.11.2024, 6B\_1315/2023**

#### **L'indication d'un faux motif à l'appui d'un licenciement et l'art. 251 CP**

Faute pour ces documents de revêtir une valeur probante accrue, indiquer des motifs erronés dans une lettre de licenciement ou de motivation d'un congé ne constitue pas un faux dans les titres au sens de l'art. 251 CP (CdS). [www.lawinside.ch/1527/](http://www.lawinside.ch/1527/)

### **ATF 151 IV 88**

#### **L'absence de crimes ou délits routiers comme circonstance atténuante pour les jeunes conducteurs (art. 90 al. 3<sup>ter</sup> LCR)**

L'art. 90 al. 3<sup>ter</sup> LCR, qui permet au juge de prononcer une peine pécuniaire à la place d'une peine privative de liberté à l'égard des conducteurs qui n'ont pas été condamnés pour crimes ou délits routiers au cours des dix dernières années, est également applicable aux conducteurs qui possèdent leur permis depuis une durée inférieure à dix ans (ALa/AJG). [www.lawinside.ch/1548/](http://www.lawinside.ch/1548/)

### **ATF 151 IV 105**

#### **Art. 223 CP : l'explosion n'est pas une condition objective de punissabilité**

L'explosion est un élément constitutif objectif de l'infraction prévue à l'art. 223 CP, et pas une condition objective de punissabilité. Une tentative peut donc être donnée lorsque l'explosion ne se produit pas (art. 223 cum 22 al. 1 CP). Le fait de retenir une tentative d'explosion plutôt qu'un crime impossible (art. 22 al. 1 CP) n'a pas d'incidence sur la faculté du juge d'atténuer la peine (YS). [www.lawinside.ch/1566/](http://www.lawinside.ch/1566/)

### **ATF 151 IV 135**

#### **La liberté de la presse face à la législation sur les armes : l'acquisition, la possession et le transport d'une arme sans permis par une journaliste de la RTS**

Une journaliste peut invoquer, pour justifier son comportement en vertu de l'art. 14 CP, le devoir afférent à sa profession tel qu'il est reconnu par l'art. 10 CEDH (Spi/CH). [www.lawinside.ch/1569/](http://www.lawinside.ch/1569/)

### **ATF 151 IV 265**

#### **Le consentement et la traite d'êtres humains (art. 182 CP)**

Le consentement de la victime n'exclut la commission de l'infraction que s'il a été donné en toute liberté et en toute connaissance de ses effets. L'examen de la validité du consentement de la victime doit porter sur le moment où la victime a été enrôlée. Partant, les éléments de fait intervenus postérieurement ne sont pas déterminants (ALVO). [www.lawinside.ch/1585/](http://www.lawinside.ch/1585/)

## **ATF 151 IV 1**

### **Le concours idéal entre tentative d'assassinat (art. 112 CP) et infraction à l'art. 2 LAQEI (art. 74 al. 4 nLRens)**

Les biens juridiquement protégés par l'art. 2 LAQEI (art. 74 al. 4 nLRens) et l'art. 112 CP ne se recoupent pas entièrement. La première norme protège la sécurité publique tandis que la seconde protège la vie. Dès lors qu'aucune des deux infractions ne saisit à elle seule tous les aspects du comportement adopté par l'auteur, elles peuvent entrer en concours idéal (YS). [www.lawinside.ch/1589/](http://www.lawinside.ch/1589/)

## **TF, 08.05.2025, 6B\_1008/2024**

### **La discrimination et l'incitation à la haine par l'association de drapeaux LGBTQIA+ avec la croix gammée**

La distribution d'autocollants comportant des drapeaux LGBTQIA+ disposés en forme de croix gammée est constitutive de discrimination et d'incitation à la haine (art. 261bis CP) (CdS). [www.lawinside.ch/1592/](http://www.lawinside.ch/1592/)

## **TF, 08.07.2025, 6B\_1013/2024**

### **La qualification d'un vol d'importance mineure (art. 172ter CP)**

La limite de CHF 300 pour qualifier un vol d'importance mineure reste valable indépendamment de l'évolution de l'indice national des prix à la consommation (IPC) (SPi). [www.lawinside.ch/1622/](http://www.lawinside.ch/1622/)

## **TF, 31.07.2025, 6B\_1327/2023\***

### **La cognition de l'autorité d'appel sur un jugement de première instance rendu par un juge unique**

La cognition de l'autorité d'appel en matière de fixation de la peine n'est pas limitée lorsqu'elle statue sur un jugement rendu en première instance par un juge unique. Elle peut ainsi prononcer une peine privative de liberté supérieure à celle que peut prononcer le juge unique en première instance (art. 19 al. 2 CPP) (MC). [www.lawinside.ch/1634/](http://www.lawinside.ch/1634/)

## **TF, 19.03.2025, 6B\_923/2024\***

### **La pénalisation de la mendicité passive : une ultima ratio**

Le prononcé d'une amende pour mendicité passive ne peut intervenir qu'après l'échec d'autres mesures à caractère administratif (éloignement par la police, prononcé d'un avertissement assorti d'informations claires). Les « abords immédiats » au sens de l'art. 11A al. 1 let. c LPG/GE ne sauraient excéder quelques mètres (TP). [www.lawinside.ch/1637/](http://www.lawinside.ch/1637/)

## **TF, 21.08.2025, 6B\_112/2025\***

### **Le blocage du pont du Mont-Blanc à Genève par une manifestante pour le climat**

Le blocage non autorisé et prolongé d'un axe routier majeur, paralysant la circulation et les transports publics, constitue un moyen de contrainte (art. 181 CP) ainsi qu'une entrave aux services d'intérêt général (art. 239 CP). La tolérance des autorités à l'égard de manifestations pacifiques n'exclut pas la responsabilité pénale des manifestants pour leurs actes illicites (NM). [www.lawinside.ch/1643/](http://www.lawinside.ch/1643/)

**TF, 12.09.2025, 6B\_1297/2023\***

## **Agression ou rixe ? La défense excessive ne profite pas aux agresseurs**

Le simple fait que la victime se défende, même de manière excessive, n'exclut pas la condamnation pour agression plutôt que pour rixe. Lorsque l'attaque initiale présente un caractère clairement unilatéral, ses auteurs demeurent punissables au titre de l'[art. 134 CP](#) (TP). [www.lawinside.ch/1655/](http://www.lawinside.ch/1655/)

**TF, 05.09.2025, 6B\_819/2023\***

## **La mise à disposition d'un véhicule à un employé non titulaire du permis de conduire requis**

L'employeur à qui un permis de conduire comportant une date de caducité est présenté à l'embauche doit prendre les mesures adéquates pour contrôler que son employé a obtenu le renouvellement du permis de conduire à l'échéance. Dans le cas contraire, il ne doit plus lui mettre un véhicule à disposition. Si ces mesures ne sont pas effectuées et que l'employé utilise le véhicule, l'employeur se rend coupable d'une infraction ([art. 95 let. e LCR](#)) (YS). [www.lawinside.ch/1662/](http://www.lawinside.ch/1662/)

**TF, 18.09.2025, 7B\_631/2023\***

## **Le droit de consulter les ordonnances pénales non entrées en force**

L'[art. 69 al. 2 CPP](#) ne garantit aucun droit aux tiers de consulter les ordonnances pénales non entrées en force. Leur consultation est soumise aux règles applicables à la consultation du dossier pénal, en particulier à l'[art. 101 CPP](#) (SPf). [www.lawinside.ch/1663/](http://www.lawinside.ch/1663/)

---

Proposition de citation : QUENTIN CUENDET, Rétrospective en droit pénal 2025, [www.lawinside.ch/penal25.pdf](http://www.lawinside.ch/penal25.pdf)

Lien de téléchargement : [www.lawinside.ch/penal25.pdf](http://www.lawinside.ch/penal25.pdf)